



-visa pour pere français cherche renseignement-

Par **foufouad**, le **28/08/2011** à **05:22**

Bonjour,

dabord je vous remercie de vos conseils.j'ai vecu 3ans en france,je suis pere d'un enfant français de 4mois (ma femme est française de souche),on s'est marié en algerie ce début aout2011 sans attendre la réponse ccm...a son retour on a eu un courrier de ccm favorable & le formulaire de transcription de mariage avec....la on prépare le dossier de la transcription...j'ai 2question a poser:(1)-est ce que j'ai le droit de demander un visa en etant un père français & quel genre de visa a demander??.....(2)-au cas ou on me donne un visa est ce que j'ai le droit de rester en france & finir les papier de transcription la bas??...sachant qu'on a le livret de famille français aussi mais moi je suis marqué dans la meme page que mon fils car on été pas encore marié a sa naissance.....merci encore & bon courage